

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.		Date d'inspection Le 13 mars 2026
Nom de l'établissement La Boussole II		Numéro de permis 2013744
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2		Numéro de téléphone (506) 876-9185
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 40	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité était sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio enfants/éducateurs a été respecté pendant toute la durée de la visite.

Les éléments suivants ont été vérifiés :

- Fiches des médicaments administrés
- Routine quotidienne
- Aire de repos
- Toilettes
- Espaces de rangement
- Effets personnels
- Changement de couches
- Santé
- Médicaments
- Alimentation

Durant la visite, la mentore en assurance de la qualité a observé la période de sieste. Les enfants jouaient calmement pendant que leurs amis dormaient.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 mars 2026

Date

original signé par
Rachel Johnson Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"